DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

REQUALA
SOUS-PRÉFECTURE LE
12 MAI 2010
CASTELSATINASIN - 82

**EXTRAIT** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES Conseillers Municipaux

## **ETAIENT REPRESENTES:**

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) Adjoint

M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) Conseillers Municipaux

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur: M. BOUSQUET

35-06 mai 2010

CONTRAT DE REALISATION ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET L'ASSOCIATION VAROUNA FILMS.

Considérant, l'intérêt pour la ville de faire réaliser un film sur la mémoire des inondations de 1930,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité

APPROUVE le projet consistant à faire appel à l'association VAROUNA Films afin de réaliser un film sur les inondations de 1930 à Moissac

**APPROUVE** les termes du contrat de prestation de service entre la ville de Moissac et l'Association Varouna Film représenté par Monsieur Philipe ALAUZET

## AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat de prestations de service

Pour copie conforme Moissac le 07 mai 2010

e Maire ean-Pau NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et de la forme que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

